

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SAS A2M</u>		Néant ☐ *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le <u>31/12/2022</u>		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209	210	
			et livraisons	215	214	
	Production vendue	{ biens	intracommunautaires	217	218	
		services*				
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires.)			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242 17 292	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243 244	
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259	{		262	
	{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260	}				
Total des charges d'exploitation (II)				264 17 292		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						
				270 (17 292)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280 966 667	
	Produits exceptionnels	(IV)			290	
	Charges financières	(V)			294 28	
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347	{		300	
		{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348	}	(VI)		
Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306 4 652		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						
				310 944 693		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312 944 693		
				314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324 4 652	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC 248		330 48 333		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option ()	Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D) 249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992				
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350 966 667
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	
				Déduct* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352 31 011 354	
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356	
Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :			360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370 31 011 372		

Cegid Group

A2M
Société par actions simplifiée au capital de 2.487.147 €
Siege social : 425 Chemin de l'Epine – 69270 FONTAINES SAINT MARTIN
904 639 242 RCS LYON

(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 26 JUIN 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2022

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit la somme de 944.693,58 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	944.693,58 euros
------------------------	------------------

A la réserve légale	47.235 euros
---------------------	--------------

Le solde, au compte « Autres réserves »	897.458,58 euros
Qui s'élève ainsi à 897.458,38 euros	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 3.431.840,58 euros.

CERTIFIE CONFORME PAR LE PRESIDENT

M. ALAN ROMME

DocuSigned by:
Alan ROMME
006A704D159449A...



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A2M

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 4 142 263 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 944 694 euros.

L'exercice a une durée de 15 mois, recouvrant la période du 07/10/2021 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/05/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

DS
AR

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		2 644 647		2 644 647
Total		2 644 647		2 644 647
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				2 644 647

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			2 644 647	2 644 647
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			2 644 647	2 644 647
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

DS
AR

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 135 000 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	135 000		135 000
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres			
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	135 000		135 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dettes

DS
AR

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 710 422 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	700 029	95 618	396 912	207 498
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 742	5 742		
Dettes fiscales et sociales	4 652	4 652		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	710 422	106 012	396 912	207 498
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	700 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	5 000
Int.courus s/aut.emprunts	29
Total	5 029

DS
AR

2033A - Bilan simplifié

Certifiés conformes

DocuSigned by:

Alan ROMME

006A704D159449A...

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2023

Désignation de l'entreprise SAS A2M				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise 69270 FONTAINES-SAINT-MARTIN							
Numéro SIRET* 9 0 4 6 3 9 2 4 2 0 0 0 1 8							
Durée de l'exercice en nombre de mois* 15				Durée de l'exercice précédent*			
				Exercice N clos le 31/12/2022			
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations	Fonds commercial*	010	012			
	incorporelles	Autres*	014	016			
	Immobilisations corporelles*		028	030			
	Immobilisations financières* (1)		040	2 644 647	042	2 644 647	
	Total I (5)		044	2 644 647	048	2 644 647	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052			
		Marchandises *	060	062			
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070			
		Autres* (3)	072	074			
		Valeurs mobilières de placement	080	082			
		Disponibilités	084	1 497 615	086	1 497 615	
		Charges constatées d'avance *	092	094			
		Total II	096	1 497 615	098	1 497 615	
		Total général (I + II)	110	4 142 262	112	4 142 262	
PASSIF					Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	2 487 147			
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131		132			
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136	944 693			
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
		Total I	142	3 431 840			
	Provisions pour risques et charges	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	700 028			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	5 741			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169		172	4 652		
		Produits constatés d'avance		174			
		Total III	176	710 422			
		Total général (I + II + III)	180	4 142 262			
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	604 410
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	2 644 647
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT